



DEPARTEMENT DU FINISTERE
Communauté de Communes du Pays d'Iroise

Arrêté n°2021-08-08 du 10 août 2021
portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PLOUGONVELIN

Monsieur André TALARMIN, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise,

- Vu** la délibération du Conseil Communautaire du Pays d'Iroise en date du 28 février 2018 approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de PLOUGONVELIN ;
- Vu** l'article R.151-51 du Code de l'Urbanisme qui indique que les PLU comprennent en Annexes, s'il y a lieu, outre les Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol, les éléments énumérés aux articles R.151-52 et R.151-53 ;
- Vu** le 10° de l'article R.151-53 du Code de l'Urbanisme qui indique que les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) en application de l'article L.125-6 du Code de l'Environnement doivent figurer en Annexes du PLU ;
- Vu** l'article R.153-18 du Code de l'Urbanisme qui indique que la mise à jour du PLU est effectuée chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des Annexes prévu à l'article R.151-51, par un arrêté du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ;
- Vu** l'arrêté du 12 juillet 2021 du Préfet du Finistère portant sur la localisation des Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise qui localise 1 SIS sur la commune de PLOUGONVELIN : l'ancienne décharge de Gaudina. Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLOUGONVELIN au niveau des Annexes pour créer les Secteurs d'Informations des Sols qui la concernent ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de PLOUGONVELIN est mis à jour par le présent arrêté.
A cet effet, a été créé, en Annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PLOUGONVELIN, une annexe SIS comprenant plans de localisation et descriptions des SIS applicables au territoire communal.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de PLOUGONVELIN et au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.


Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet et affiché pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de PLOUGONVELIN.

Fait à Lanrivoaré, le : 10 août 2021

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise

André TALARMIN





Envoyé en préfecture le 11/08/2021

Reçu en préfecture le 11/08/2021

Affiché le 11/08/2021

ID : 029-242900074-20210810-AP20210808-AR

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

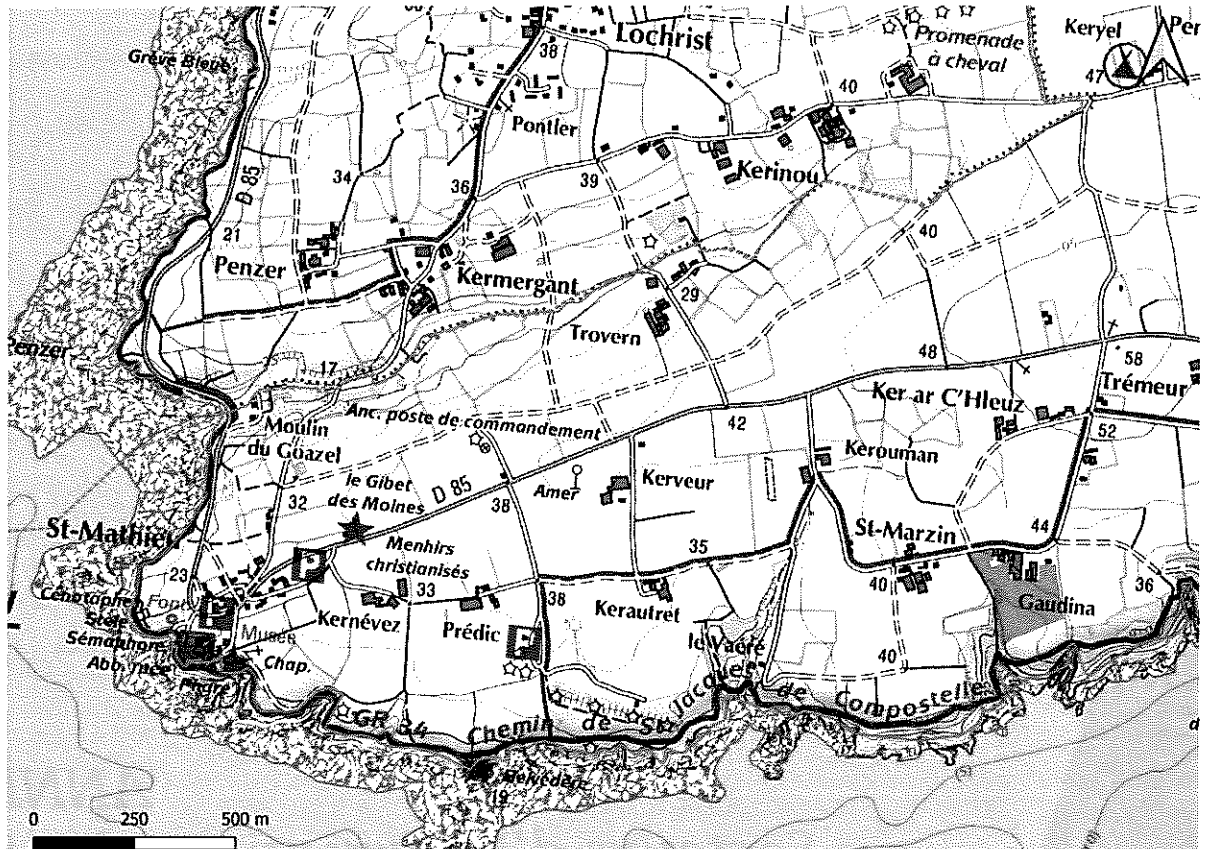
PLOUGONVELIN
Finistère

ANNEXE
Secteurs d'Informations des Sols
(SIS)

*Mise à jour par arrêté
du Président en date du
10 août 2021*

SIS de l'ancienne décharge de Gaudina

Localisation sur fond IGN



Description

Identifiant	29SIS03880
Nom usuel	Ancienne décharge de Gaudina
Parcelle cadastrale	ZM207
Adresse	Gaudina
Lieu-dit	
Département	29
Commune principale	PLOUGONVELIN
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien site de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont eu lieu jusqu'en 1992.

Localisation sur fond cadastral

